## **Formulaire de candidature** Année universitaire 2025-26

## Étudiants en L2 Droit-Histoire et L2 Droit Accord Bilatéral

### Université de Sherbrooke, Québec - Canada

Dossier à déposer <u>au plus tard le 04 février 2025 à 12h</u>

<u>au Bureau des Relations Internationales</u>

de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion (Bureau 112)

<u>et par mail</u> à l'adresse : ri-deg@univ-angers.fr
en précisant : Dossier de candidature pour l'Université

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Une photo d'identité pour la version imprimée (à coller sur le formulaire de candidature) ;
- Une photocopie des relevés de notes du bac, des années d'études après le bac et une capture d'écran de votre ENT pour le premier semestre 2024-2025;

de Sherbrooke

- Un CV;
- Une lettre de motivation en français dans laquelle vous aborderez également votre projet professionnel *(non manuscrite)*;
- Si vous êtes sélectionné(e), une fiche d'engagement vous sera demandée pour confirmer votre mobilité.

### Adresse en cas d'envoi du dossier par courrier :

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion Bureau des Relations Internationales - 112 13 Allée François Mitterrand, BP 13 633 49 036 ANGERS Cedex 01



1

## Formulaire de candidature

Année universitaire 2025-26

# Étudiants en L2 Droit-Histoire et L2 Droit Accord Bilatéral

Université de Sherbrooke, Québec - Canada

Formulaire de candidature à compléter :	
NOM (en majuscules)* :	
Prénom*:	
Numéro d'étudiant* ( <b>impératif</b> ) :	
Adresse postale * :	
Téléphone* :	
Adresse e-mail étudiante* :	
Adresse e-mail personnelle :	
Avez-vous déposé un dossier de candidature Erasmus+* : oui	non
Si oui, quelle est votre priorité* : Université de Sherbrooke El	rasmus+
Photo à coller <b>pour le dossier en version papier</b>	
Date*:	
*Champs obligatoires	



#### LES RÈGLES QUI DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES DANS LE CADRE D'UN DÉPART EN L3 DROIT-HISTOIRE

- 1. Vous ne devez pas candidater pour cette université dans le cadre du programme BCI.
- 2. Le départ doit se faire au semestre 5, soit le premier semestre de l'année de L3.
- **3.** Un crédit québécois correspond à 2 crédits ECTS. Votre programme de cours (Learning agreement) devra comprendre si possible un nombre de crédits correspondant à la maquette à Angers. Ce programme sera établi après la période de sélection et en tenant compte des informations qui seront données par l'université de Sherbrooke.
- **4.** Ce programme de cours devra être validé par vos responsables pédagogiques de Licence Droit-Histoire (Monsieur Didier Boisson et Madame Anne-sophie Hocquet) et signé par la responsable des échanges en Droit (Madame Solène Ringler).
- **5.** La sélection est réalisée par la commission RI Droit dont Madame Solène Ringler et le Vice-Doyen RI, Madame Catherine Deffains-Crapsky, font partie.

#### LES RÈGLES QUI DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES DANS LE CADRE D'UN DÉPART EN L3 DROIT

- 1. Seul un départ au semestre 5 est possible.
- 2. Si vous avez candidaté dans le cadre du programme BCI vous ne pouvez pas candidater dans le cadre de cet accord bilatéral.
- **3.** Un retour d'expérience vous sera demandé à l'issue de votre mobilité afin de le mettre à disposition des autres étudiants sur l'espace moodle «Relations Internationales DEG Mobilité sortante».

